

industrielle constitue l'une des principales armes contre le chômage. Une grève ne cause pas seulement de la misère aux familles des ouvriers en grève, mais, dans notre économie très interdépendante, la grève est souvent cause d'embarras pour ceux qui travaillent dans des industries dépendantes et connexes. Je suis heureux de mentionner que, l'an dernier, grâce à la bonne volonté et à la collaboration dont font preuve la direction et les ouvriers dans les industries auxquelles s'appliquent les lois fédérales, il n'y a eu dans ces industries, que trois grèves mettant en cause à peine 2,000 travailleurs, et que, dans le moment, il n'y a pas de grèves, en ce qui a trait au domaine fédéral.

Le gouvernement fédéral a des devoirs que j'ai définis: il doit aider aux ouvriers qui ont perdu leur emploi à s'en trouver un autre et il doit verser des prestations d'assurance-chômage aux ouvriers pendant qu'ils se cherchent un emploi. Nous nous acquittons de ces devoirs, ainsi que j'ai cherché à le signaler. En 1953, notre Service national de placement a trouvé des emplois à 993,000 ouvriers. Même en décembre, 63,000 ont trouvé des emplois. Au début de cette année, plus de 200,000 personnes recevaient des prestations régulières d'assurance. On dira qu'une bonne partie de ces prestations cesseront avant la fin de l'hiver. C'est exact. Mais l'hiver dernier,—qui est le dernier à l'égard duquel nous possédons le dossier complet des prestations supplémentaires,—nous avons versé des suppléments à 136,000 ouvriers entre le 1^{er} janvier et le 15 avril. Cette année évidemment, le nombre en sera plus considérable.

Comme je l'ai fait observer, les prestations d'assurance-chômage ont atteint un grand total de 148 millions de dollars au cours de l'année civile 1953. Les patrons et les employés ont fourni 80 p. 100 de ce total, mais les contribuables fédéraux en ont fourni 20 p. 100.

Les députés me permettront de leur rappeler également que c'est aux familles des travailleurs canadiens, assurées ou non, que le montant de 349 millions sera cette année, distribué en allocations familiales.

Si le gouvernement fédéral, en imposant les contribuables ne s'était pas procuré les 367 millions qui ont été versés l'an dernier aux vieillards du Canada, les travailleurs du pays auraient dû recourir à l'entreprise privée, aux municipalités ou aux provinces pour y suffire.

Ce ne sont là que les principaux faits illustrant l'intervention directe du Gouvernement dans le domaine de sa responsabilité. On peut se procurer de très impressionnants renseignements au sujet du rôle que jouent les divers ministères fédéraux pour favoriser une activité qui influe directement sur les chances

d'emploi au Canada; j'espère qu'il en sera question au cours du débat. J'écouterai attentivement toutes les propositions qui pourront être formulées au cours du présent débat cet après-midi, tout comme j'ai bien accueilli les propositions et les critiques pratiquées des grands syndicats nationaux et celles qu'a présentées le motionnaire aujourd'hui.

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, je me félicite d'avoir tenté de soulever cette question jeudi dernier à titre de problème urgent. Il semble que j'ai réussi à orienter les pensées d'autres personnes vers ce problème sans cependant, selon les apparences, faire trop grande impression. Ce n'est pas la nomination d'un comité de la Chambre qui résoudra le problème du chômage. Il faut des mesures. La plupart des députés de la Chambre savent par expérience que la nomination d'un comité n'est tout simplement qu'un moyen commode d'écarter la question et pour ceux qui en proposent le renvoi à un comité, un moyen de s'en débarrasser pour le moment. Je suis donc déçu...

M. Fulton: Il n'en a pas été ainsi du comité de la sécurité de la vieillesse, comme se le rappellera l'honorable député.

M. Gillis: Je suis donc déçu de l'attitude de l'opposition officielle.

M. Fulton: Puis-je poser une question à l'honorable député? N'a-t-il pas appuyé l'établissement d'un comité chargé de faire enquête à propos de la sécurité de la vieillesse et ne conviendra-t-il pas que ce comité a donné d'utiles résultats?

M. Gillis: Monsieur l'Orateur, mon savant ami ne semble pas comprendre le problème dont nous sommes saisis. La sécurité sociale est un problème à long terme; il peut se prolonger longtemps et n'avoir pas de fin. La question à l'étude est urgente. Je maintiens ce que j'ai dit il y a un instant. Il s'agit ici du gagne-pain des gens. C'est là une question que ni le Gouvernement ni les députés n'ont besoin d'étudier longuement. C'est un problème auquel nous faisons face depuis 1914. Nous avons connu la guerre, la fausse prospérité, la dépression économique, puis une nouvelle guerre. La plupart des membres de la Chambre ont connu tout cela. Il ne devrait pas nous être difficile de reconnaître de nouveau les symptômes. Le chômage, c'est le symptôme d'une maladie. Lorsqu'un bon médecin reconnaît les premiers symptômes d'une maladie, il se met à l'œuvre et pratique ce que lui conseille la science médicale afin d'épargner au malade toutes les souffrances de cette maladie et d'y succomber à la fin.